



Orateur :  
M. Maurille Biaou  
Conseiller

XXII<sup>ème</sup> Session du Groupe de Travail  
de l'Examen Périodique Universel (EPU)

15

**RAPPORT DE LA CROATIE**

—@—  
**DECLARATION DU BENIN**  
—@—

Monsieur le Président,

La délégation du Bénin souhaite la bienvenue à la délégation de la Croatie, conduite par *S. E. M<sup>me</sup>. Vesna PUSIC, Première Vice-Premier Ministre et* *Ministre des Affaires Etrangères.....*, et exprime son appréciation pour les efforts déployés par les Autorités croates dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues du premier passage de ce pays à l'EPU.

La délégation du Bénin se félicite de la ratification par la Croatie de la Convention de la Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et l'adoption par le Gouvernement croate du Protocole sur les procédures relatives aux actes de violence sexuelle.

En saluant ces avancées, la délégation du Bénin recommande aux Autorités croates de :

- signer et de ratifier les instruments internationaux pertinents concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile ; et
- ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communication.

Enfin, la délégation du Bénin exhorte la Communauté internationale à accompagner les actions et initiatives de la Croatie visant à protéger et promouvoir les droits de l'homme dans ce pays.

Je vous remercie.